



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 2496

## Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le souhait exprimé par de nombreux membres de la profession d'infirmiers et infirmières de voir créer un ordre professionnel les représentant, afin de mieux faire connaître et valoir leurs positions et propositions. A l'instar d'autres auxiliaires médicaux (masseurs-kinésithérapeutes, pédicures...), qui ont obtenu cette reconnaissance, ils demandent que leur profession puisse être ainsi mieux organisée et plus efficace. Il lui demande quelle est sa position sur ce sujet et s'il compte envisager des mesures pour répondre à cette attente de la profession d'infirmiers.

## Texte de la réponse

Les services du secrétaire d'Etat suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Un consensus paraît cependant nécessaire au secrétaire d'Etat à la santé sur une telle question, qui divise aujourd'hui à l'évidence les professionnels exerçant à titre libéral et les professionnels salariés, notamment hospitaliers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2496

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er septembre 1997, page 2760

**Réponse publiée le :** 20 octobre 1997, page 3611